

# BUDGET PRIMITIF 2011

*Conseil Municipal  
du 13 décembre 2010*

**Montpellier**

**M**

**Montpellier mille et une vies**

## BUDGET 2011 : LE CHOIX DE L'ACTION POUR, PAR ET AVEC LES MONTPELLIÉRAINS

Lors du débat d'orientation budgétaire du 8 novembre dernier, nous avons donné un signe fort en direction des montpelliérains et des acteurs du monde économique : le budget 2011 de la Ville de Montpellier sera ambitieux tant sur les politiques publiques qu'il accompagnera que sur les fondamentaux financiers qu'il préservera.

Dans notre périmètre d'action soumis à une évolution démographique importante, l'offre de services publics se doit de satisfaire tous les besoins des montpelliérains, avec toujours plus d'efficacité.

En outre, dans un contexte accru de contraintes sur les Finances Publiques, la Ville de Montpellier fait le choix volontariste de maintenir en 2011 sa politique d'investissement et de commande publique qui représente l'équivalent de 2500 emplois directs et indirects.

Ce Budget, d'un montant de **452,3 millions d'euros** a été établi selon les 4 piliers suivants permettant d'installer notre budget dans une dynamique vertueuse :

- ❖ Une **fiscalité constante** accompagnée de la poursuite du bouclier social
- ❖ Une **maîtrise de l'évolution des charges** de fonctionnement
- ❖ Un **recours à l'emprunt respectant les fondamentaux** financiers de notre collectivité
- ❖ Des **dépenses d'équipement soutenues**, d'un montant de **114 M€**.

**8<sup>ème</sup> Ville de France, Capitale Régionale, Montpellier doit être exemplaire dans la gestion des deniers publics.**

**Entreprenante, cohérente, attractive et juste, Montpellier poursuivra en 2011 sa politique volontariste pour mettre de l'humain dans l'urbain.**

Laissez-moi maintenant vous présenter :

Les choix que nous avons retenus pour financer ce Budget Primitif 2011

Les actions que nous réaliserons en 2011

# I – BP 2011 DE LA VILLE DE MONTPELLIER : UNE GESTION EFFICIENTE DES FINANCES PUBLIQUES LOCALES

## A - LES FONDAMENTAUX DU BUDGET PRIMITIF 2011

Le budget 2011 s'élève à **452,3 M€** qui se décomposent de la façon suivante :

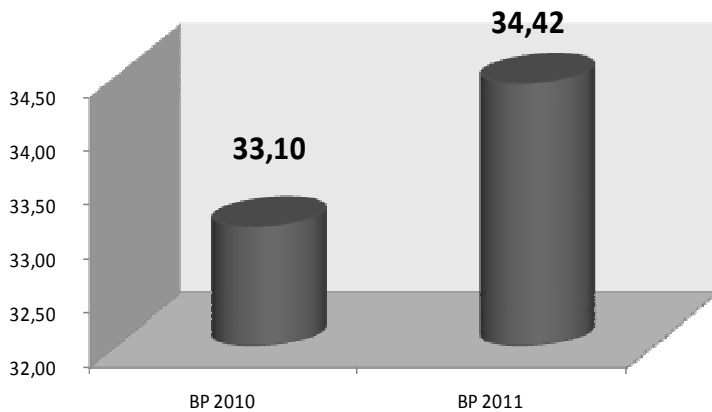
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>				
DEPENSES EN M€	ORDRE	REELLES	OPERATIONS INFRA-ANNUELLES DE DETTE	Total général
FONCTIONNEMENT	34,4	257,1		<b>291,5</b>
INVESTISSEMENT		135,2	25,4	<b>160,6</b>
<b>Total général</b>	<b>34,4</b>	<b>392,3</b>	<b>25,4</b>	<b>452,1</b>
RECETTES EN M€	ORDRE	REELLES	OPERATIONS INFRA-ANNUELLES DE DETTE	Total général
FONCTIONNEMENT		291,5		<b>291,5</b>
INVESTISSEMENT	34,4	100,8	25,4	<b>160,6</b>
<b>Total général</b>	<b>34,4</b>	<b>392,3</b>	<b>25,4</b>	<b>452,1</b>
<b>BUDGET ANNEXE PARKING HOTEL DE VILLE</b>				
DEPENSES EN M€	ORDRE	REELLES	OPERATIONS INFRA-ANNUELLES DE DETTE	Total général
EXPLOITATION		0,2		<b>0,2</b>
<b>Total général</b>		<b>0,2</b>		<b>0,2</b>
RECETTES EN M€	ORDRE	REELLES	OPERATIONS INFRA-ANNUELLES DE DETTE	Total général
EXPLOITATION		0,2		<b>0,2</b>
<b>Total général</b>	-	<b>0,2</b>		<b>0,2</b>
<b>BUDGET TOTAL</b>				
DEPENSES EN M€	ORDRE	REELLES	OPERATIONS INFRA-ANNUELLES DE DETTE	Total général
FONCTIONNEMENT	34,4	257,3		<b>291,7</b>
INVESTISSEMENT		135,2	25,4	<b>160,6</b>
<b>Total général</b>	<b>34,4</b>	<b>392,5</b>	<b>25,4</b>	<b>452,3</b>
RECETTES EN M€	ORDRE	REELLES	OPERATIONS INFRA-ANNUELLES DE DETTE	Total général
FONCTIONNEMENT		291,7		<b>291,7</b>
INVESTISSEMENT	34,4	100,8	25,4	<b>160,6</b>
<b>Total général</b>	<b>34,4</b>	<b>392,5</b>	<b>25,4</b>	<b>452,3</b>

**Constat** : les ratios de solvabilité de la Ville de Montpellier retracent la gestion rigoureuse de notre budget:

Ville de Montpellier: ratios de solvabilité pour le BP 2011			BP 2010 Villes + 100 000 habitants hors Paris (DGCL)
Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 000	⇒ Une maîtrise des crédits	1180
Dépenses d'équipement brut / population	468	⇒ Un fort soutien à l'économie locale	322
Encours de dette / population	607	⇒ Une dette maîtrisée 2 fois moindre à Montpellier	1177
Dotation Globale de Fonctionnement / population	199	⇒ Une Ville moins dotée par l'Etat	279
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	54,45%	⇒ Un service public efficace	55%

L'évolution de ces ratios permet une amélioration de l'épargne brute.

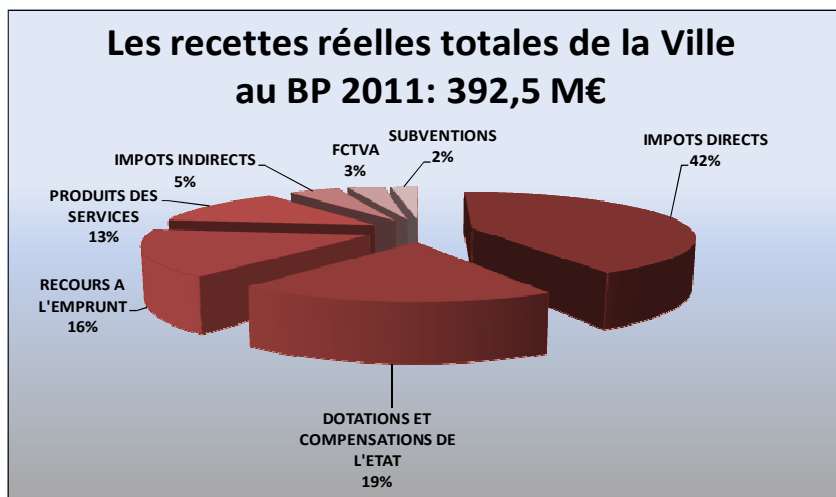
**EVOLUTION DE L'EPARGNE BRUTE: +4%**  
(en M€)



L'évolution de l'épargne brute de la Ville de Montpellier entre le BP 2010 et le BP 2011 traduit **l'évolution plus rapide des recettes de fonctionnement par rapport aux dépenses**, ce qui confirme notre effort de maîtrise des crédits.

## B - LES RESSOURCES DU BUDGET PRIMITIF 2011

Les recettes réelles totales de la Ville s'élevaient à 392,5 M€ et se décomposent comme suit :



### 1- 3 LIGNES DE FORCE POUR CE BUDGET 2011

Ce budget en recettes est bâti sur 3 fondamentaux :

- 1) La stabilité de la fiscalité – confirmation du bouclier social
- 2) Un recours à l'emprunt modéré et sécurisé
- 3) Une tarification et des moyens de paiement au plus proche des usagers

#### **❶ Stabilité de la fiscalité – confirmation du bouclier social**

➤ **Le produit fiscal 2011** prévu dans ce budget primitif s'élève à **164,8 M€**.

Equilibrer un budget dans ce contexte de réfaction des ressources nécessite d'utiliser le levier de la recette (à la hausse) ou, le levier de la dépense (à la baisse) ou les deux conjointement.

Notre position est claire **malgré le fait que l'Etat rogne sur nos budgets, nous ne toucherons pas directement ou indirectement au levier fiscal pour 2011.**

Ceci est un engagement clair auprès des Montpelliérains : notre démarche se fera sans pénaliser leur pouvoir d'achat.

Le budget 2011 est donc construit sur **UN CHOIX CLAIR : 0% D'AUGMENTATION DES TAUX D'IMPOSITION** ainsi pour 2011 les taux sont les suivants :

- Taxe d'habitation **22,49 %**
- Taxe sur le foncier bâti **31,18 %**
- Taxe sur le foncier non bâti **112,71 %**.

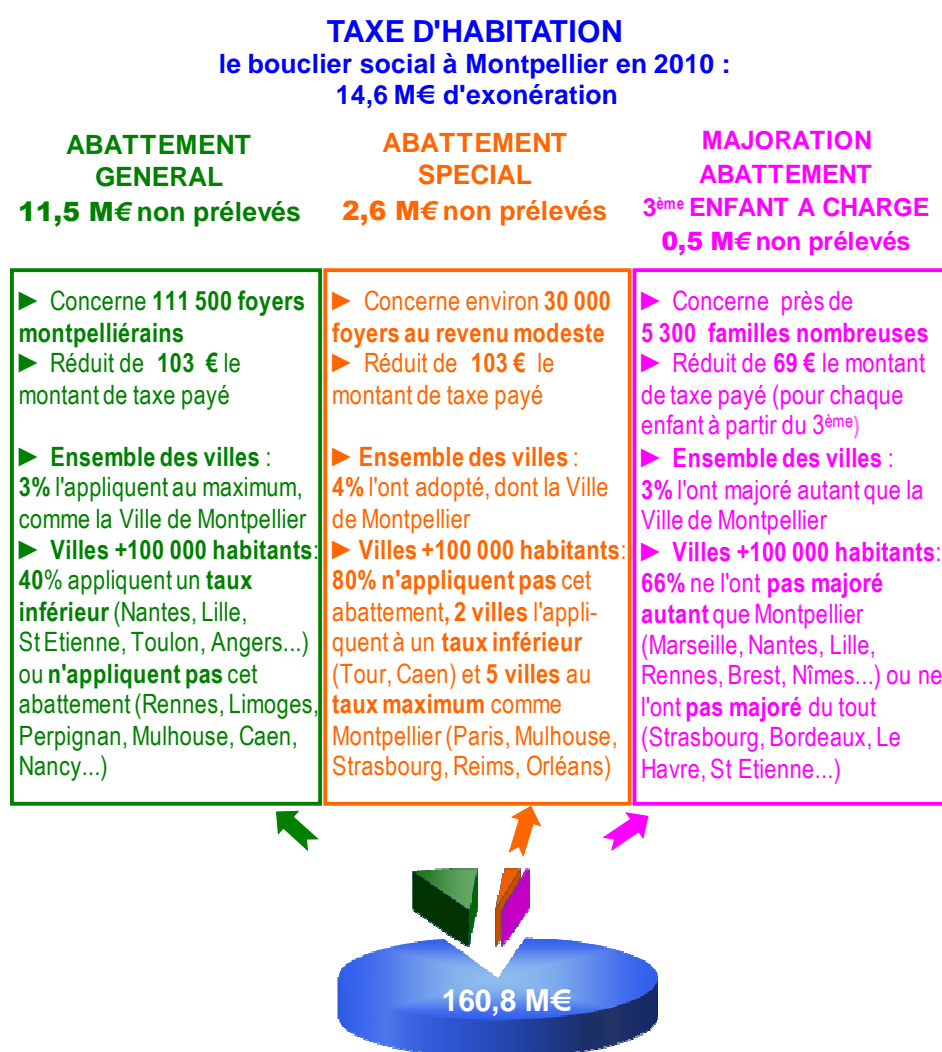
➤ **Nous confirmons également en 2011 notre politique de bouclier social.**

Ainsi, le total des **exonérations bénéficiant aux catégories les plus modestes** de la population s'établira à **14,6 M€**.

Nous devons ici encore rappeler que **ce choix de bouclier social serait, selon la sémantique gouvernementale, une niche fiscale**. Parlons clair : toucher une niche fiscale qui concerne les catégories les plus modestes (c'est le cas ici), c'est augmenter la fiscalité.

**En 2011, nous maintiendrons ces exonérations fiscales qui sont confirmées au maximum légal.**

Le graphique ci-après détaille le **bouclier social**.



**Montant non prélevé pour l'année 2010 : 14,6 M€**

Le taux de la taxe d'habitation de la Ville de Montpellier est de 22,49 %.

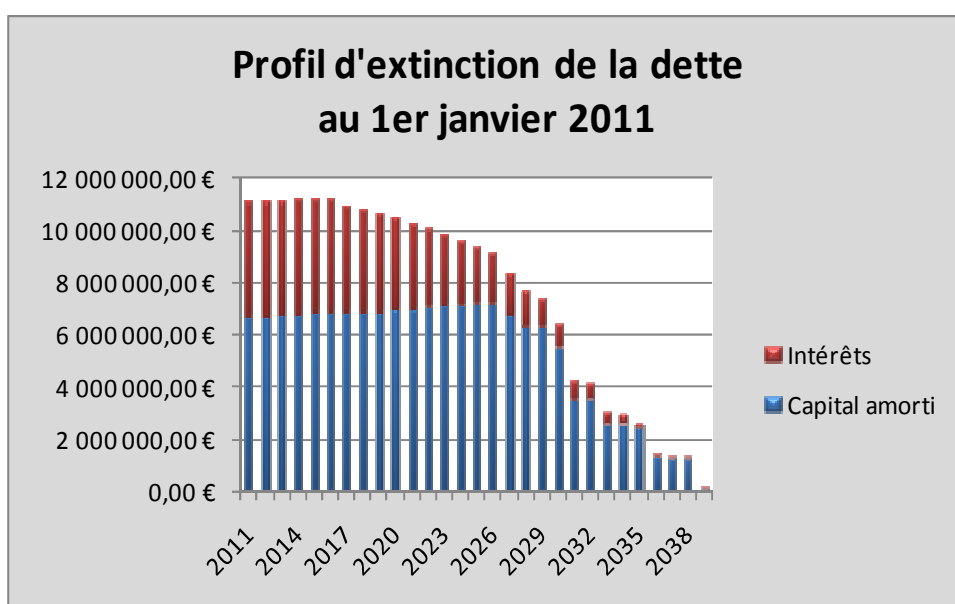
**Les 14,6 M€ ne sont donc pas prélevés : notre taux réel d'imposition appliqué aux contribuables est donc de 18,49 % pour la taxe d'habitation.**

Ce montant est à comparer au taux moyen de notre strate démographique soit 20,75 %.

## ② Un recours à l'emprunt modéré et sécurisé

**Le recours à l'emprunt** pour l'année 2011, qui s'élève à **64,2 M€**, respecte l'engagement pris lors du Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu le 8 novembre dernier, puisqu'il est **plafonné à 56% des dépenses d'équipement** (l'objectif était de le plafonner à 60%).

Le profil d'extinction de la dette est le suivant :



Rappelons **qu'aucun produit structuré** n'émerge dans l'encours de la dette de la Ville de Montpellier, conformément au règlement intérieur adopté en 2009 qui accroît le droit à l'information des Conseillers Municipaux sur les risques liés à la contraction de ce type d'emprunt et selon lequel le recours de la Ville de Montpellier à de tels produits est limité dans le temps et en volume.

Ainsi, **Montpellier est la première et la seule grande ville française** à avoir défini une position volontariste quant à cette problématique, position qui est confirmée pour 2011, contrairement à certaines grandes villes comme St Etienne qui se trouve en situation de surendettement à cause de la dette toxique contractée par la précédente municipalité (Les Echos du 06/12/2010).

## ③ Une tarification et des moyens de paiement au plus proche des usagers

➤ La Ville entame cet exercice 2011 avec la volonté de caler ses **tarifs**, lorsque cela est possible, sur le coût des services sans toutefois prendre le risque d'exclure quiconque des services publics.

**Un effort particulier sera mené en adaptant les tarifs des services municipaux aux ressources des familles avec notamment :**

- **Cantines Scolaires : diminution de 2 %** sur les trois premières tranches des revenus les plus faibles, aucune évolution pour les trois tranches médianes et en fin augmentation de 1 % pour la dernière tranche, du tarif des repas délivrés dans les écoles par les Restaurants Scolaires en 2011, **même si une hausse du coût des denrées et matières premières de 3 % est envisagée.**



Nous faisons donc ici **acte de justice sociale sans augmenter le niveau de recettes** lié aux tarifs des restaurants scolaires qui resteront **stables en 2011** par rapport à 2010.

- **Carte d'abonnement aux Maisons Pour Tous** : baisse de 8 euros à 7 euros du fait de la mutualisation des moyens au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

### Maintien des tarifs pour :

- **Jardins Familiaux** : ces terrains mis à la disposition des Montpelliérains sont de véritables lieux de rencontres, de vies et d'échanges intergénérationnels.
- **Carte Eté Jeunes** : elle sera proposée en 2011. Cette carte permet aux jeunes Montpelliérains d'accéder à une trentaine d'activités culturelles, sportives ou de loisirs à pratiquer dans la Ville.
- **Carte Montpellier Sports** : elle permet aux jeunes Montpelliérains d'accéder aux activités encadrées par les éducateurs sportifs de la Ville, tout au long de l'année, dans plus de 50 disciplines.
- **Carte Pass Agglo à la Serre Amazonienne** : une **diminution d'environ 8 %** du tarif plein adulte pour les titulaires de cette carte est envisagée en 2011. La Serre est un espace pédagogique qui a pour but de sensibiliser les visiteurs à l'écosystème amazonien et à sa préservation.





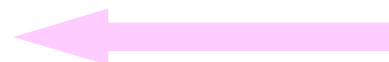
➤ A compter de fin Janvier 2011, **les moyens de paiement mis à disposition des usagers** de la Ville de Montpellier connaîtront une avancée significative. La possibilité de payer en ligne et par serveur vocal les dépenses concernant les restaurants scolaires et la petite enfance leur sera proposée.

: Paiement par téléphone  
 ation Scolaire, au numéro  
 ix d'un appel local) :

0 811 88 66 77



Internet pour la  
 ce et les  
 laires, selon la  
 contre



## 2- LES RESSOURCES EXTERNES DE NOTRE BUDGET

Les ressources externes de notre budget seront extrêmement contraintes pour 2011. Ce budget présente des hypothèses très prudentes en la matière.

- DOTATIONS ET COMPENSATIONS

Le cadre général de l'évolution des dotations et compensations versées par l'Etat aux collectivités locales a été modifié de façon importante en 2010. En effet, le maintien de l'indexation sur les prix prévu en 2009 pour les concours financiers aux collectivités locales est abandonné en 2010 : **l'enveloppe normée** qui rassemble les concours aux collectivités évoluera de **0,02 % en 2011**.

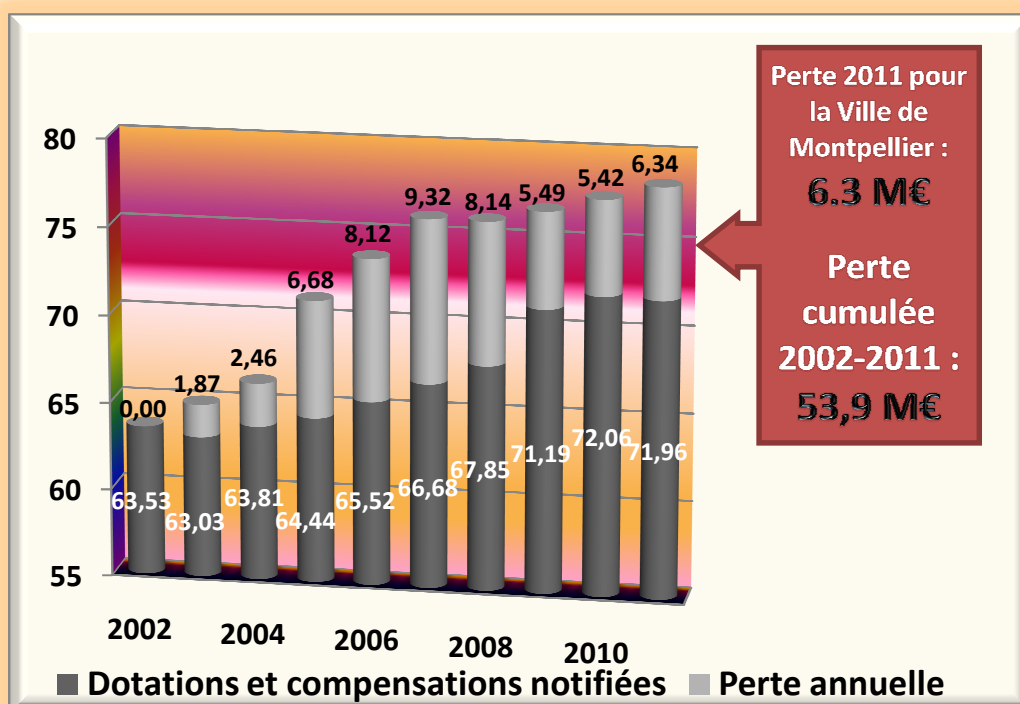
A la **péréquation verticale**, instaurée et abondée par l'Etat pour réduire les inégalités entre territoires, se substitue la **péréquation horizontale**, abondée par les collectivités territoriales entre elles.

En résumé et à l'exception du Fonds de Compensation pour la TVA, l'Etat figeant l'enveloppe allouée aux collectivités, les **gains des uns seront financés par les pertes des autres**. Du fait de l'évolution de sa population : les dotations à Montpellier devraient être stables en valeur absolue donc en baisse, inflation comprise de 1,5 %.

A ce jour, la prévision du montant de **Dotation Global de Fonctionnement pour 2011** à Montpellier s'élève à **51,2 M€** soit une **évolution de 0%** par rapport à 2010.

Si ces dernières avaient vu leur évolution indexée sur l'évolution de la population et de l'inflation depuis 2002, la **perte de dotations et compensations versées par l'Etat en 2011 à la Ville de Montpellier est estimée à 6,3 M€**. Depuis 2002, la **perte totale cumulée concernant les dotations s'élève à 53,9 M€**.

### Evolution des Dotations de l'Etat de 2002 à 2011 (en M€)



Concernant l'évolution de la **Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)**, le montant prévu au niveau national augmente de 77 M€ en 2011 soit +6,2%.

Le dispositif exceptionnel mis en place en 2009 est encore prolongé d'une année : les 250 communes les plus défavorisées, définies en fonction de critères de la commune (nombre de logements sociaux, revenu par habitant, nombre de ménages bénéficiant des Allocations de Logement Personnalisé et au potentiel financier) se partagent l'essentiel de cette augmentation.

Aussi, pour 2011, le montant prévu pour **Montpellier est de 9,2 M€ soit +0%** par rapport à 2010. En effet, **Montpellier ne fait plus partie des 250 communes les plus défavorisée** depuis 2010 et à ce titre **ne bénéficiera pas de l'augmentation de DSU** prévue dans le Projet de Loi de Finances pour 2011.

### • LES PRODUITS DES SERVICES ET LES SUBVENTIONS RECUES

Ils s'élèvent à **47,5 M€** et représentent 13% des recettes réelles. Ils comprennent notamment :

- 9,9 M€ de redevances d'occupation du domaine public et loyers
- 3 M€ de redevance versée par les fermiers
- 3,1 M€ de participations des familles pour les services d'accueil dans les crèches et les restaurants scolaires
- 9,5 M€ de participation de la Caisse des Allocations Familiales
- 8,5 M€ remboursement des avances consenties dans le cadre de Conventions de mandat avec la SERM.
- 3,9 M€ de subventions de nos partenaires.

### • LE FONDS DE COMPENSATION DE LA TVA

Le montant du FCTVA prévu au futur budget 2011 est estimé à **12,5 M€**, cette somme porte sur les investissements 2010.

Il est à noter que ce fonds n'est pas une dotation de l'Etat mais un reversement d'un montant dû par l'Etat aux collectivités locales.

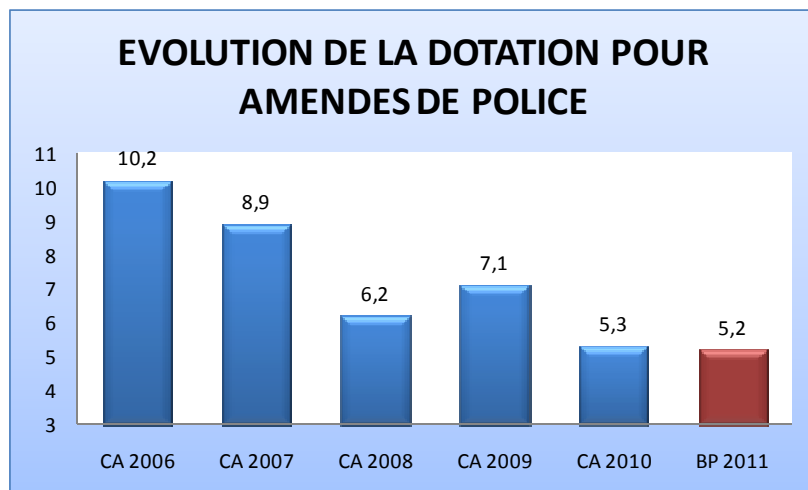
### • LE PRODUIT DES CESSIONS

Le produits des cessions s'élèvera à **3,4 M€**. Ce montant résulte de notre action foncière et de la mise en œuvre d'une politique de gestion active du patrimoine.

## • LA DOTATION AUX AMENDES DE POLICE

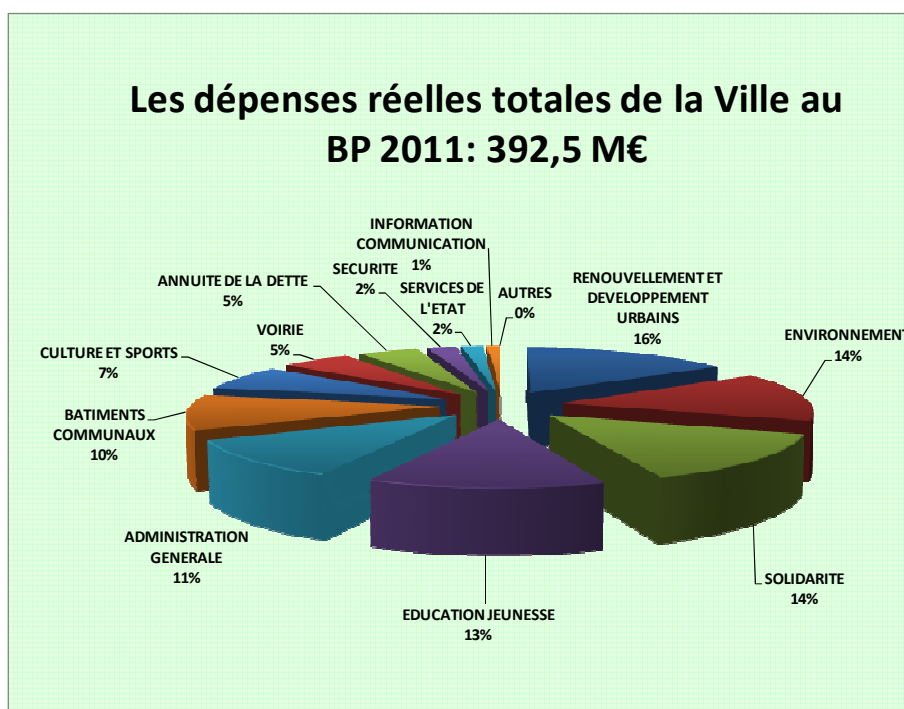
Le produit des amendes de police relatives à la circulation routière fait l'objet d'un prélèvement sur les recettes de l'État au profit des collectivités locales, correspondant au produit des amendes forfaitaires dressées sur l'ensemble du territoire. Pour 2011, cette dotation s'élèvera pour Montpellier à **5,2 M€** soit **une baisse de 8,7%** par rapport au Budget Primitif 2010.

L'évolution de cette dotation est la suivante :



## C – LES DEPENSES DU BUDGET PRIMITIF 2011 : PRIORITE AUX DEPENSES DIRECTEMENT CREATRICES D'EMPLOIS

Les dépenses réelles totales de la Ville s'élèvent à **392,5 M€** et se décomposent comme suit :



Les dépenses réelles totales de la Ville font apparaître 4 postes principaux :

<b>RENOUVELLEMENT ET DEVELOPPEMENT URBAINS</b>	<b>16%</b>
<b>ENVIRONNEMENT</b>	<b>14%</b>
<b>SOLIDARITE</b>	<b>14%</b>
<b>EDUCATION JEUNESSE</b>	<b>13%</b>

Nous faisons le choix de **maîtriser nos dépenses de fonctionnement**, tout en ayant pour objectif de **maintenir le service public et le soutien au secteur associatif**.

## **1 – DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT MAITRISEES**

Le total des dépenses réelles de fonctionnement proposées pour 2011 s'élève à **257,3 M€**.

en M€	BP 2010	BP 2011	Evolution
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	252,10	257,30	2%

Cette évolution vient confirmer notre engagement :

- + de **services malgré**
- 0% sur la fiscalité et**
- 0% sur les dotations de l'Etat.**

Les principaux postes évolueront de la façon suivante :

- **CHARGES A CARACTERE GENERAL**

A hauteur de **72,2 M€**, les charges à caractère général ont été **prévues avec une évolution de -5%** des charges compressibles, mais aussi par la prise en compte d'une hausse plus que proportionnelle des prix des matières premières, fluides et denrées alimentaires.

Les principales dépenses concernées seront développées dans la deuxième partie.

- **DEPENSES DE PERSONNEL**

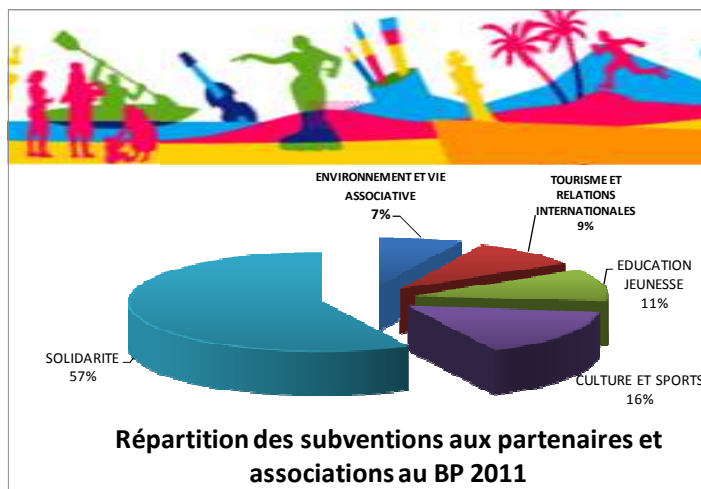
En 2011, **l'effectif municipal sera maintenu à un niveau constant**. Les dépenses de personnel pour 2011 sont prévues à hauteur de **137,3 M€**, soit une évolution de 1,7% par rapport à 2010, qui est même en deçà des 2% correspondant à notre engagement pris lors du Débat d'Orientation Budgétaire de novembre dernier.

Cette évolution retrace **l'évolution naturelle de la masse salariale**, dans laquelle a été intégré le personnel de dé-précarisé lancé en 2009 par l'équipe municipale et qui concerne à ce jour 507 agents (agents d'entretien et animateurs vacataires).

L'implication des agents municipaux dans diverses actions de modernisation (projet qualiville, dématérialisation, modernisation des moyens de paiement) permet de tenir cet objectif.

## • SUBVENTIONS

Les subventions qui seront soumises au vote s'élèvent pour **2011 à 29,4 M€**. Nous poursuivons donc une politique dynamique de soutien actif aux associations et partenaires de la Ville, qui représentent un vecteur majeur du lien social.

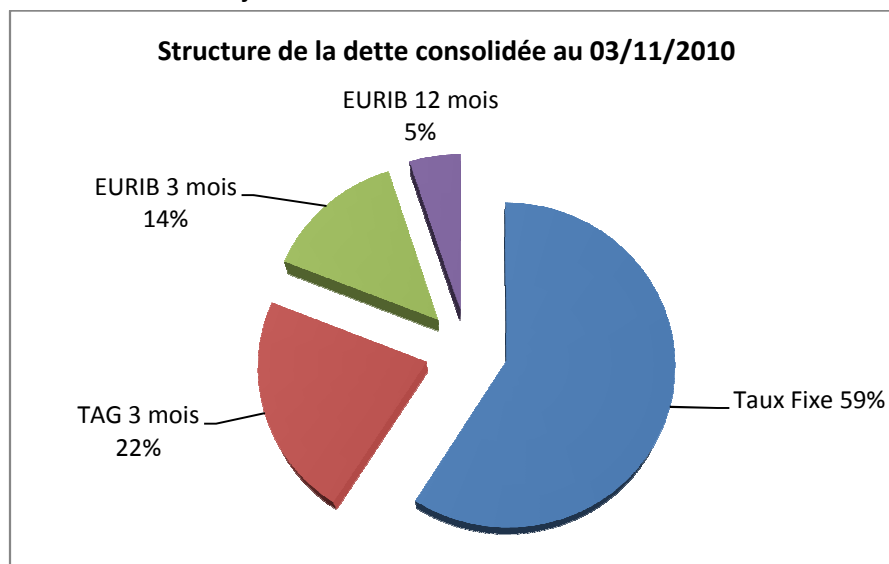


## • CHARGES FINANCIERES

Dans la mesure où **notre encours de dette est constitué à 59 % de taux fixe** et ne comprend **aucun produits structurés**, l'évolution des taux d'intérêt est maîtrisée ; en 2011, ils sont prévus à **8,1 M€**.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2011, l'encours de dette de la Ville de Montpellier s'établira à **155 M€**.

Le taux moyen de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2011 s'élève à **2.81 %**.



La **capacité de désendettement** de la Ville reste maîtrisée. Elle s'établit, en effet, à **4,5 ans**. Le seuil d'alerte est fixé par les analystes à 15 ans.

## • ATTRIBUTION DE COMPENSATION

L'attribution de compensation, qui retrace le montant reversé par la Ville à la Communauté d'Agglomération pour compenser le transfert de certaines charges, sera établi en 2011 à un **niveau constant par rapport à 2010**, soit à **6,1 M€**.

Représentant 62 % des habitants de l'Agglomération, la Ville de Montpellier contribue à hauteur de 60,5 % de la Cotisation Economique Territoriale (CET) perçue par la Communauté d'Agglomération soit 75 M€ perçus sur le territoire de Montpellier. Ainsi, elle participe à la dynamique de cette aire urbaine en collaboration avec l'ensemble des communes membres.

## 2 – LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

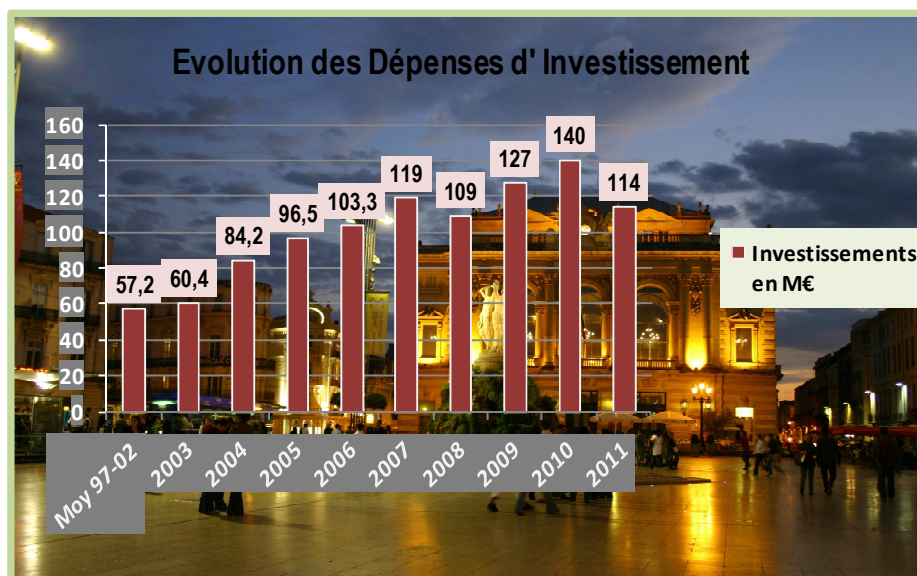
En 2011, le Conseil Municipal souhaite maintenir un effort d'investissement soutenu afin de répondre aux défis démographiques, environnementaux et sociaux de notre Ville.

Le budget d'investissement respectera notre double engagement : maîtriser la charge de la dette et préserver un niveau élevé des dépenses d'équipement. Maintenir un niveau élevé des investissements traduit notre volonté de préserver et soutenir l'activité économique locale dans notre Ville et de faire face aux besoins des quartiers de notre ville ainsi qu'aux nouveaux besoins d'infrastructures liés à l'expansion démographique de Montpellier.

Les dépenses réelles d'investissement s'établissent à **160,6 M€** qui se répartissent de la façon suivante :

## • DEPENSES D'EQUIPEMENT

**Les dépenses d'équipement du budget principal s'élèveront à 114 M€.**



## • REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE

Les charges liées au remboursement du capital de la dette sont prévues à hauteur de **9,5 M€**. En outre, **25,4 M€** sont budgétés en dépenses et en recettes pour pouvoir procéder à des opérations infra-annuelles de gestion active de la dette.

## • VERSEMENT D'AVANCES

Dans le cadre de convention de mandat avec la SERM, la Ville de Montpellier est amenée à lui verser des avances de trésorerie. Pour 2011, le montant de ces avances s'élève à **5,6 M€**.

# II – LES ACTIONS DE LA VILLE DE MONTPELLIER POUR

## 2011

Le Budget Primitif 2011 n'est pas seulement un document comptable, il vient traduire notre vision de l'évolution de la Ville.

Montpellier doit, sur les décennies qui se présentent, confirmer sa place de Capitale Régionale afin de continuer de peser dans le grand Sud-est. Cette ambition doit s'accompagner d'une vision humaine de notre vie en commun. Notre politique visera donc une poursuite des actions au plus près des citoyens.

## A - MONTPELLIER : UNE CAPITALE REGIONALE QUI S'ASSUME



Montpellier est une Ville de défi, elle poursuivra en 2011 sur le rythme qui fait d'elle une Capitale Régionale enviée et une métropole d'avenir.

**Montpellier, Ville entreprenante, cohérente et qui fait le pari de la biodiversité, concrétise ses ambitions dans ce budget.**

## 1 - MONTPELLIER : UNE VILLE ENTREPRENANTE

Montpellier ne subit pas ses mutations, elle les impulse. Ce refus de la fatalité se décline en plusieurs actions phares :

- Le logement
- L'action foncière
- Les programmes d'aménagement
- La mairie de Montpellier
- Le savoir et la recherche



## • LE LOGEMENT : UNE PRIORITE

Aujourd'hui **8<sup>ème</sup> ville de France**, Montpellier est l'une des rares villes dont **la population augmente** de façon ininterrompue depuis une cinquantaine d'années, **elle a plus que doublé** sur cette période.

Du fait de sa forte croissance démographique, la Ville a réalisé **d'importantes acquisitions foncières** au cours de ces dernières années, développant la ville vers le sud et la mer.

Parc Georges Charpak, Jacques Cœur, Richter, Parc des Grisettes, jardins de la Lironde, Consuls de mer, Odysseum, Hippocrate ... à terme ce sont **20 000 logements**, dont 5 000 logements sociaux, qui **seront construits d'ici 2015** sur l'ensemble des ces quartiers qui est appelé à étendre le centre ville vers le Sud.



Rappelons que Montpellier est la seule Ville du grand sud à respecter l'objectif de 20% de logements sociaux.

### ✓ LE DISPOSITIF CLE MONTPELLIER LOGEMENT MAINTENU



La Ville de Montpellier a **mis en place** dès 2008 un **dispositif d'aide** en direction **des jeunes actifs** afin de leur permettre **d'accéder à leur premier logement**. Cette aide est une avance remboursable sans intérêts, destinée à financer le premier loyer, ou les premiers équipements indispensables à l'installation dans le logement, ou le dépôt de garantie.

La Ville affirme son objectif de **faciliter l'accès au logement** de tous ses habitants dans les meilleures conditions possibles, et maintient en 2011 cette aide qui pourra être élargie ultérieurement à d'autres catégories de personnes.

**Coût du dispositif en 2011 : 0,1 M€**

## • L'ACTION FONCIERE

La politique d'action foncière consiste tout d'abord en une enveloppe de **7,4 M€** pour acquérir des parcelles à fort potentiel pour le développement et le renouvellement de la Ville.

Au-delà de ce dispositif, la Ville de Montpellier s'est engagée dans une politique visant à **favoriser l'accession à la propriété** de ménages dont les ressources ne permettent pas ou difficilement l'acquisition d'un logement dans le secteur privé.

Celle-ci permet, selon différentes modalités, de **proposer des logements à un coût minoré** par rapport aux prix du marché obligatoirement situés dans les Zones d'Aménagement Concertés (ZAC) de la Ville de Montpellier.

Deux types d'aides sont proposés par la Ville de Montpellier afin de faciliter ce projet d'accession à la propriété.

### ✓ **L'Accession aidée / Le Prêt Pass Foncier**

La Ville de Montpellier apporte une aide au foncier qui permet de minorer le prix de vente du logement.

Le Prêt Pass Foncier permet aux accédants de bénéficier d'un prêt à remboursement différé accordé par un collecteur Action Logement (1% logement). Celui-ci est complémentaire des autres prêts aidés à l'accession (dont le Prêt à taux zéro).

La Ville de Montpellier labellise les opérations proposées par les promoteurs immobiliers qui bénéficient du Prêt Pass Foncier et attribue une aide forfaitaire aux ménages.

Nous poursuivons notre politique d'action foncière pour **modérer la spéculation immobilière** à Montpellier.

**AU TOTAL, TOUTES ACTIONS CONFONDUES, L'ACTION FONCIERE DE LA VILLE DE MONTPELLIER REPRESENTE UN INVESTISSEMENT DE 13 M€ PAR AN.**

## • LES PROGRAMMES D'AMENAGEMENTS

Montpellier se transforme, Montpellier grandit, mais au delà d'une simple croissance, c'est un **développement humain** pour notre ville qui est recherché. **L'aménagement de nouveaux lieux** de vies conviviaux **reste un des objectifs** de la Ville de Montpellier.

Les nouveaux quartiers côtoient les anciens, qui sont réhabilités, embellis et réaménagés dans le but d'améliorer la vie des habitants de ces quartiers.

Ces nouveaux lieux de vies doivent également répondre, à un critère qui est aujourd'hui fondamental : le développement durable. La construction de ces nouveaux quartiers est réalisée dans **une démarche éco-responsable**.

En 2011, ce sont **20,1 M€** qui seront investis dans le développement des quartiers, avec notamment :

## Les programmes d'aménagement

Au BP 2011, les principales opérations prévues sont:

- Consuls de Mer	5,0 M€
- Avenue Raymond Dugrand	3,2 M€
- Nouveau Saint Roch	2,4 M€
- Avenue Nina Simone	1,2 M€

Ces nouveaux lieux de vies s'articuleront entre autre autour :

- ✓ **De l'extension de la ZAC Consuls de Mer**, le quartier s'étend désormais de l'autre côté du Pont Zuccarelli (**6M€ en 2011**).

Le quartier, dans la continuité de Consuls de Mer, offre à la ville une façade sur son fleuve et une cohérence au tissu urbain de la ville. Le quartier est occupé principalement par des usines et des parcs d'activités mieux articulés. La trame urbaine d'avenues est celle qui préexistaient. Les immeubles de ville sont différenciés les uns des autres par des cours intérieures. Le quartier est végétalisé et une large place du Lez apportent à ce quartier **urbain à la fois convivial**



- ✓ De l'Avenue Raymond Dugrand (3,2M€ en 2011) axe majeur de développement vers la mer. C'est un projet labellisé éco-cités par le ministère de l'Ecologie.



## • LA MAIRIE DE MONTPELLIER

En 2011, les Montpelliérains découvriront leur nouvelle mairie, accueillante, ouverte, privilégiant la qualité thermique du bâtiment et le recours aux énergies renouvelables s'insérant dans un parc paysager de quatre hectares. **Au bout de 3 ans de mandat, cet ouvrage est financé dans sa totalité.**



*« Cette nouvelle mairie est l'emblème d'une administration moderne, répondant aux attentes et aux exigences des habitants, dans un bâtiment structurant le projet urbain de la Ville, remarquable sur le plan architectural, écologique dans sa conception et économe dans son fonctionnement. »*

**Crédits alloués : 24,5 M€** en 2011 pour l'achèvement de ce chantier.

## • MONTPELLIER : CAPITALE DU SAVOIR ET DE LA RECHERCHE

- ✓ En 2011, la Ville de Montpellier poursuit le **projet CAMPUS** qui vise à lancer un grand programme de rénovation et de construction immobilières **destiné à moderniser l'université montpelliéraine** et à **renforcer les pôles d'excellence** existants mais aussi à conforter l'animation culturelle et la vie étudiante sur le campus. La vision du campus de Montpellier s'affirme comme **novatrice, éco responsable**, ouverte à la mixité et profondément intégrée dans la Ville.



- ✓ La Ville de Montpellier poursuivra l'étude de développement sur **la Cité Hippocrate**. Elle souhaite mettre de l'humain dans l'urbain en créant ce lieu muséographique dédié au corps humain. La Cité Hippocrate ne sera pas un musée de médecine, mais la « **Villette du corps humain** », une présentation vivante, portée par les technologies numériques pour donner à tous la possibilité de saisir l'inimaginable, sous la peau et derrière l'apparence.

## **2 - MONTPELLIER UNE VILLE COHERENTE :**

A Montpellier, aucun quartier n'est oublié. Ce travail de la Municipalité est un travail de longue haleine pour mettre en cohérence les quartiers qui composent notre Ville.

Au-delà des opérations de renouvellement urbain connus de tous, une opération emblématique comme la ZAC nouveau St Roch en est le meilleur exemple.

Il ne doit pas y avoir un Montpellier coupé en deux par la voie ferrée, il ne doit pas y avoir un Montpellier coupé en deux entre les anciens et les nouveaux quartiers.

Il doit y avoir, telle est notre ambition, un ensemble cohérent de lieux de vie, maillés de services publics de proximité et permettant à chacun une vie dans sa cité dans la dignité.

Les actions phares pour 2011 qui garantiront cette cohérence territoriale :

- Le renouvellement urbain
- La rénovation urbaine
- La lutte contre les inondations
- Le soutien à l'emploi
- Le développement économique
- Le déplacement en Ville

### **• LE RENOUVELLEMENT URBAIN**

Renouveler les quartiers existants, les mettre en cohérence avec le développement de la Ville se traduira en 2011 pour la poursuite de la **ZAC du Nouveau Saint Roch**.

- ✓ **L'aménagement du Nouveau Saint-Roch** constitue la plus **importante opération d'aménagement (2,4 M€ en 2011)** lancée en centre-ville depuis la réalisation d'Antigone, dans les années 1980. Elle doit permettre à la fois d'adapter la gare SNCF à l'arrivée du TGV et de revaloriser le tissu des faubourgs, situés au sud de l'Écusson en y greffant un quartier neuf.



Le projet, confié à Paul Chemetov et Emmanuel Nebout, crée une nouvelle place de la gare et déploie un arc d'immeubles résidentiels face à un parc public de plus d'un hectare. L'opération prévoit également le triplement de la gare et la création d'un pôle d'échanges où convergeront les trois lignes de tramway de l'Agglomération.

- ✓ La Ville requalifiera les 26 hectares de l'ancien **site de l'EAI** en plein cœur de la Ville, afin de créer un « **Central Park** » sur lequel de nombreuses activités seront organisées.

La Ville a considéré que les enjeux du site de l'EAI étaient liés à sa position particulière au sein de la Ville .

L'objectif fixé est donc de réinscrire ce quartier dans la cité par :

- la nécessité d'anticiper les évolutions de la circulation avec **l'arrivée de la ligne 4 du tramway** à l'horizon en 2020
- la volonté collective de produire une urbanisation de qualité s'appuyant sur deux principes: une ville qui **se reconstruit sur elle-même** et une **mixité fonctionnelle** (logements, commerces, services).
- le souci de **maintenir des espaces communs** (espaces verts, zones sportives et de loisirs, espaces de transition, ...).



## • LA RENOVATION URBAINE

Pour **trouver un équilibre fondamental** entre tous les quartiers de la Ville, outre le fait de procéder à des constructions nouvelles, il est important de **rénover les quartiers** déjà existants.

La Ville vise à **protéger, mettre en valeur et dynamiser le patrimoine historique**, le cadre bâti et l'espace public du quartier centre.

Le centre ville n'est vivant que s'il est disponible, attractif et confortable pour ses habitants mais aussi pour tous les habitants de l'agglomération dont il constitue l'espace public majeur.

Montpellier poursuit son **Programme de Requalification Urbaine (PRU)** de 5 quartiers prioritaires pour un total de **6,8 M€**.

- Sud Ecusson
- Gare
- Laissac et Gambetta
- Figuerolles
- Nord Ecusson



L'opération concerne un territoire plus large puisqu'il comprend aussi les faubourgs qui l'entourent (Les Aubes, les Beaux-Arts, Boutonnet, les Arceaux, Figuerolles, Gambetta-Clemenceau, Gares - nouveau Saint-Roch, Antigone et Mermoz).

D'autres actions plus ciblées permettront, en collaboration avec l'**ANRU**, d'injecter **0,6 M€** sur les quartiers :

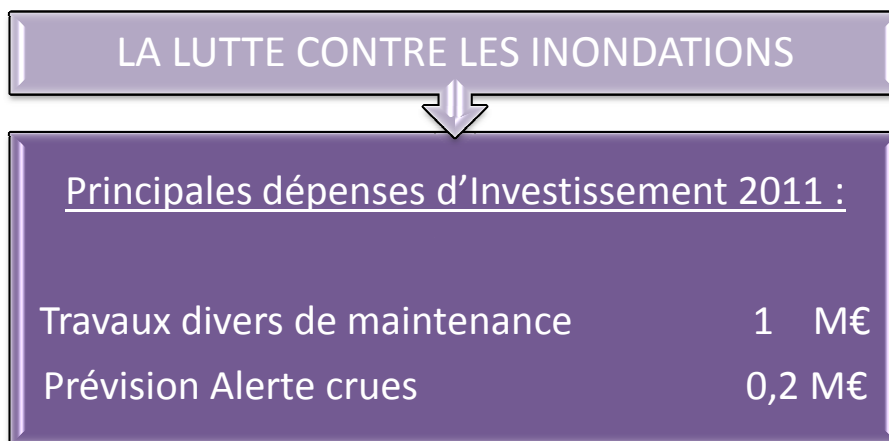
- Cévennes
- Mosson
- Centre



**Les objectifs** de la Ville sont :

- L'**amélioration** des conditions de logement
- L'**embellissement** des quartiers
- La **mixité** sociale
- L'**ouverture** de ces **lieux de vie** sur le reste de la Ville
- Favoriser la **création d'emplois**

- **LA LUTTE CONTRE LES INONDATIONS**



La Ville est engagée dans une politique de **lutte contre les inondations** en aménageant des bassins de rétention et en recalibrant le réseau pluvial.

Elle souhaite poursuivre l'investissement de la **Modernisation du système d'alerte crue** pour être à **la pointe de la lutte contre les inondations**. La Ville va se doter d'un **nouveau système** de gestion des risques, elle va **renouveler ses capteurs** et elle en **installera des nouveaux**. Grâce à ce nouveau système, la Ville aura un accès direct et en temps réel des données.

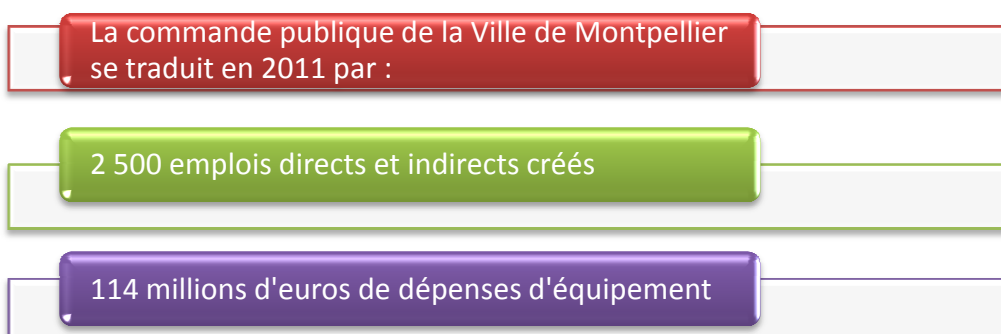
Anticiper les événements pluvieux permet de suivre au plus près la réaction des cours d'eau. Cette **surveillance est majorée**, en cas de fortes précipitations, d'un **PC Crise performant**, fonctionnant à l'aide d'employés municipaux, pour la **sécurité de tous**.

- **SOUTENIR L'EMPLOI**

Toute politique urbaine doit favoriser en son sein le développement de chacun. Ainsi la cohérence de notre politique passe par un soutien majeur à l'emploi.

**Selon le projet de loi de finances 2011, les dépenses d'investissement de l'Etat, en baisse de 12,5 %, représenteront 35 € par habitant. Dans le même temps, la Ville de Montpellier investit plus de 400 € par habitant, soit 10 fois plus.**

Montpellier confirme donc cette année encore sa politique d'investissement afin de **soutenir les entreprises locales** et ainsi maintenir l'emploi régional. **114 M€** vont être investis en 2011 et viendront contribuer à **la lutte pour l'emploi**.





Pouvoir se projeter dans l'avenir, avoir un emploi sont autant de critères indispensables pour pouvoir se construire et s'insérer dans la société. La Ville sait que **son devoir est d'être volontaire** en matière **d'insertion par l'emploi**. Dans la continuité de ses actions sociales, la Ville de Montpellier a développé des actions concrètes pour faire **avancer les choses**, et souhaite ainsi **réduire les inégalités** dans l'accès à l'emploi.

## • LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : CONCILIER LA POSITION DE CAPITALE REGIONALE ET LA VIE DES QUARTIERS

La vie économique Montpelliéraine s'organise autour des structures de proximité, de parcs d'activités gérés par l'Agglomération, d'une politique touristique tonique et d'évènements qui font de Montpellier une ville attractive.

### o Les commerces de proximité :

forte cette année  
armes de grands  
tiers, marchés à  
ue chacun puisse  
commerce de



## HALLES ET MARCHES



### Total du Budget 2011 :

Dépenses de fonctionnement : 3,5 M€

Dépenses d'investissement : 0,2 M€ dont

### o Le développement touristique :

L'office du tourisme est la vitrine de la Ville auprès des touristes français et étrangers. Cet organisme permet de **développer ses missions d'accueil, d'information et de promotion** du tourisme sur le territoire Montpelliérain. Ses actions dans le passé, ont permis à la Ville d'aboutir à **l'obtention d'une 3<sup>ème</sup> étoile** au guide de tourisme Michelin. Quand à ses actions futures pour 2011, elles sont d'accompagner le développement touristique de la Ville de Montpellier à travers **la création d'un poste d'infographiste et la réalisation d'un audio guide** concernant l'architecture contemporaine en accompagnement sur l'architecture du livre édité par la Ville.

Subvention versée : **1,8 M€**

o Des rencontres Montpelliéraines :

La Ville renouvellera en 2011, les manifestations qui connaissent **un fort succès** auprès des Montpelliérains. D'année en année, le public est de plus en **plus nombreux** à venir participer à ces **événements culturels, artisanaux et gastronomiques** qui se déroulent tout au long de l'année comme la ZAT (Zone Artistique Temporaire) et d'autre en partenariat avec l'Agglomération de Montpellier (Festival de Radio France, Montpellier danse, ...).



Outils de cohérence, le Plan Local de Déplacement a généré de premières réalisations en 2010. Certains aménagements de mise en cohérence des voiries et pistes cyclables sont nécessaires à la fluidité et à la sécurité du trafic routier dans notre cité.

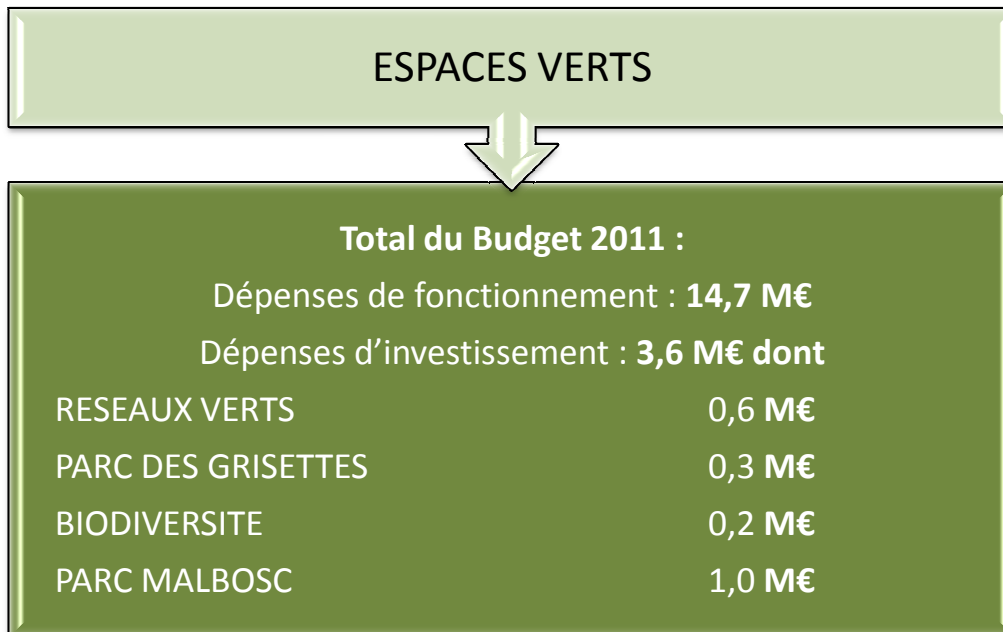
Ainsi, **en réalisant le Pont de la République** pour le franchissement du Lez dans le prolongement de la rue des Acconiers et de la future Avenue Theroigne Méricourt quartier du *futur Hôtel de Ville*. *Ce pont permettra l'amélioration de l'accès au quartier et ses liaisons avec les grandes voies de circulation* Montpelliéraines.

### **3 - MONTPELLIER UNE VILLE QUI FAIT LE PARI DE LA BIODIVERSITE**

La Ville de Montpellier, Ville entreprenante et cohérente mène ses actions dans le respect de l'environnement et de la biodiversité.

Les actions de 2011 se déclineront selon les trois axes suivants :

- Protéger et développer notre patrimoine environnemental
- Des modes de transport respectueux de l'environnement
- L'économie d'énergie et d'achats durables



La Ville de Montpellier possède **un patrimoine vert exceptionnel** par la diversité de ses sites et la **richesse biologique** de sa faune et de sa flore. Depuis plus de 10 ans, elle contribue au **développement durable** de son territoire, en favorisant une politique transversale dans chacun de ses domaines de compétences. Elle veille notamment au respect de **l'équilibre entre nature et urbanisation** : par une gestion de ses espaces verts, **respectueuse de l'environnement**, la mise en place de projets environnementaux, l'exploitation d'outils pédagogiques de sensibilisation aux menaces qui pèsent sur la biodiversité ou en matière d'urbanisme, par le développement de quartiers durables.

Montpellier est une Ville avec :

- ✓ Ses **1 134 hectares d'espaces verts publics** (parcs, jardins et bois classés) avec une augmentation d'environ 40 % par rapport à 2010, due au Mas Nouguier connu sous le nom « d'Agriparc » devenu propriété de la Ville et qui devient un lieu d'éducation à l'environnement et au patrimoine. Les enfants des centres de loisirs ont participé aux vendanges et ont sillonné la vigne, comme à l'époque... Ainsi qu'à la création des ZAC.



est  
de  
, il  
90  
du





- **DES MODES DE TRANSPORTS RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT**

La Ville met en place un **Plan Local de Déplacement** pour permettre aux Montpelliérains de bien circuler, ce qui est devenu nécessaire pour s'adapter à l'essor de la Ville. Mais également, la priorité aujourd'hui c'est d'accompagner **le développement des transports doux** (transports en commun, le vélo, la marche à pied, l'autopartage, le taxi) afin de **préserver l'environnement** et le bien être de chacun.

## LE DEPLACEMENT URBAIN



### Total du Budget 2011 :

Dépenses de fonctionnement : 4,2 M€

Dépenses d'investissement : 10,2 M€ dont

- Travaux divers de voirie	4,2 M€
- Aménagement connexes de la L3 Tramway	3,0 M€
- Accès au Centre Ville	1,2 M€
- Pistes cyclables	1,0 M€
- Avenue de l'Europe	0,7 M€
- Carrefour Vannières/Pagnol	0,6 M€
- Remplacement de revêtement de la Place de la Comédie	0,3 M€
- Carrefour Fontcouverte/Chasseurs	0,2 M€

- Un réseau de transports en commun performants

Un **important maillage du territoire** accompagne le développement urbain de Montpellier au travers d'un réseau de bus en site propre et de 2 lignes de tramway. Les travaux de la 3<sup>ème</sup> ligne sont en cours de réalisation par la Communauté d'Agglomération de Montpellier, elle verra le jour en 2012.

- ✓ Le biais du dispositif de coordination de la circulation entre le tramway et les véhicules.
- ✓ La **poursuite des aménagements** connexes au lancement de la **troisième ligne de Tramway (3 M€ en 2011)**.



- La voirie et le stationnement

La Ville de Montpellier assure **le bon état et la continuité du réseau** de voirie sur le territoire communal et engage à ce titre de nombreuses études et travaux de construction ou de requalification.

Les objectifs principaux sont :

- **Garantir la circulation** de tous les modes de véhicules,
- La **sécurité des usagers** et des riverains en donnant d'avantage d'espace aux piétons, de place aux vélos et aux transports en commun,
- Garantir un **accès efficace vers le centre ville** et ses parkings,
- **Adapter le stationnement** aux besoins,
- **Dissuader le flux** de transit au centre ville.

- L'ECONOMIE D'ENERGIE ET L'ACHAT DURABLE

Depuis plus de vingt ans, la Ville de Montpellier poursuit une politique active pour assurer le confort dans les bâtiments communaux et pour **réduire les consommations d'énergie** : il s'agit d'une **nécessité économique et d'un impératif écologique**. Cette politique s'est traduite, entre autres, par la création d'un réseau urbain de chauffage et de climatisation.

La Ville lance également **une politique d'achat durable** (sacs poubelles bio, produits d'entretien verts, papier recyclé, véhicules propres GPL et électrique...) qui **protège l'avenir et la planète**. En achetant bio et éco responsable, elle veille au **respect de l'environnement** par une utilisation raisonnée des ressources naturelles, afin de les ménager à long terme.

De plus dans le cadre du Plan Climat Territorial, la Ville s'engage d'ici 2020 sur le pari des 3 x 20 :

- Réduire de 20 % ses émissions de CO2,
- Réduire de 20 % ses factures énergétiques,
- Créer 20 % de ressources supplémentaires en énergies durables.

La Ville de Montpellier s'efforce, depuis de nombreuses années, de **maîtriser ses consommations d'énergie**. Cette politique se traduit par une **réduction des coûts en dépenses énergétiques**.

o [Les achats durables de la Ville de Montpellier](#)

### Les achats et pratiques durables de la Ville de Montpellier

<p><b>Mobilier</b></p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bois certifié provenant de forêts gérées durablement (bois exotique et résineux)</li> <li>- Bancs en bois exotiques provenant de forêts gérées durablement</li> <li>- Mobilier scolaire issu de la même filière en bois européen</li> <li>- Signalisation de voirie en plastique recyclé (type séparateur de voirie)</li> <li>- Protections des aires de jeux pour enfants en plastique recyclé</li> </ul>
<p><b>Informatique et électroménager</b></p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Récupération et recyclage des cartouches toner usagées (marché confié à une entreprise employant des travailleurs handicapés)</li> <li>- Parc réformé mis à disposition d'une association de réinsertion (valorisation et reconditionnement éventuel pour revente à un public en difficulté)</li> <li>- Prise en compte de la consommation électrique au moment de l'appel d'offre (pour les appareils électroménagers et informatiques - Catégorie A et plus)</li> </ul>
<p><b>Véhicules</b></p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Véhicules "propres" GPL, GNV et électriques (Scooter, Gattor Zoo...)</li> <li>- Elimination de l'amiante contenue dans les plaquettes de freins et embrayages</li> <li>- Utilisation de liquide de nettoyage pour les pièces automobiles</li> <li>- Utilisation de peinture automobile sans solvant (à l'eau)</li> <li>- Reconditionnement des batteries pour l'outillage électroportatif</li> </ul>
<p><b>Electricité</b></p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lampes basses consommation, feux tricolores à LED, piles rechargeables</li> <li>- Récupération des piles, tubes fluo et lampes fluo compacts pour recyclage auprès de fournisseurs</li> </ul>
<p><b>Eau et produits divers</b></p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Robinetterie de type bouton poussoir, douchettes, embouts pour économiser l'eau</li> <li>- Produits d'entretien biodégradables issus de la chimie verte (savon main, produits vaisselle, anti-graffitis...)</li> <li>- Sacs poubelles biodégradables (amidon de maïs), noix de lavages (pour le linge)</li> <li>- Produits et engrais naturels organiques</li> </ul>

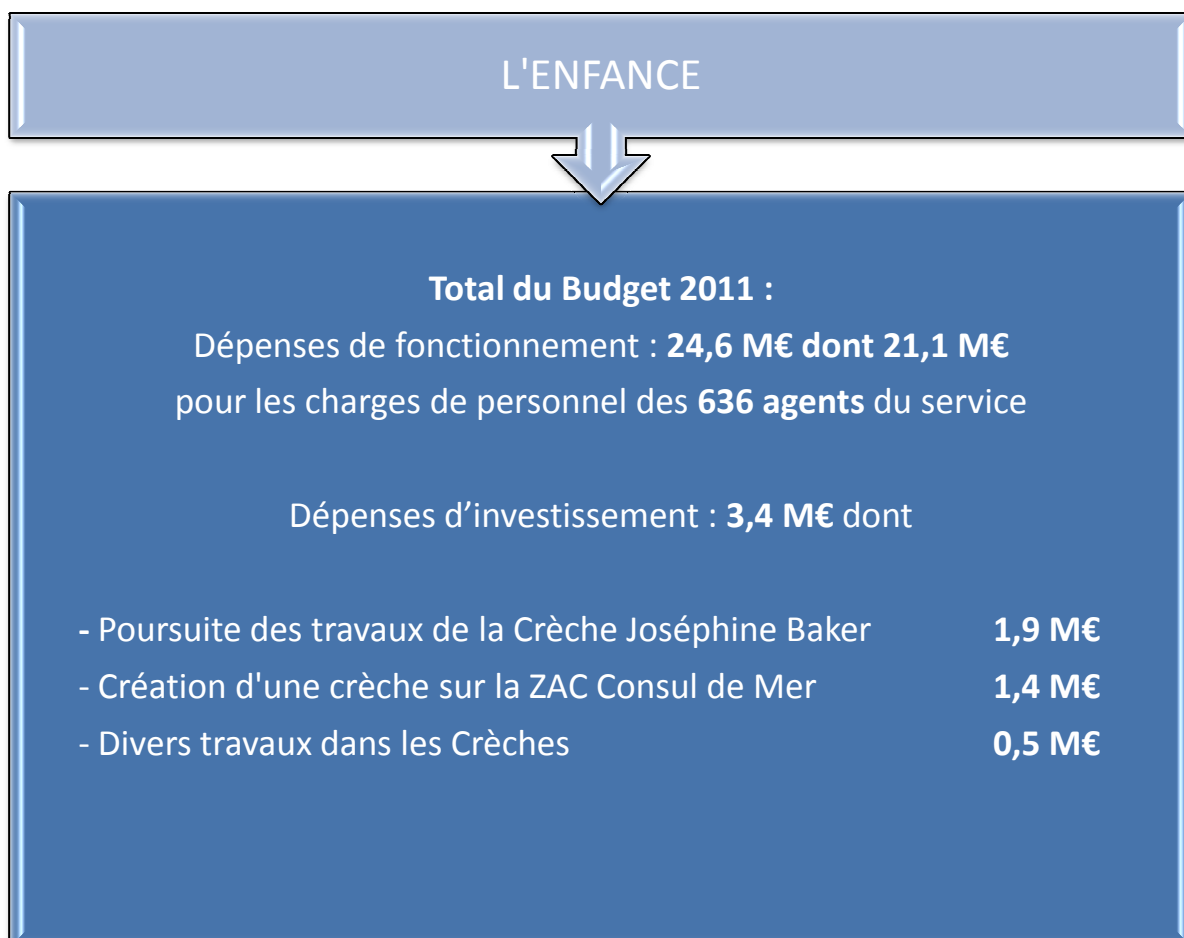
## B - MONTPELLIER : CAPITALE DES DROITS, DES DEVOIRS ET DES POSSIBLES

**Montpellier la Ville aux milles et une vie** sait demeurer solidaire, citoyenne et conserve cette humanité, cette tolérance qui font d'elle à travers son histoire une ville à part. Le but de l'équipe municipale est d'aller vers toujours **plus de solidarité, de bien être et l'épanouissement de tous** dans la vie de la cité. Ensemble, élus, habitants, nous continuons à tisser ce **lien social** indispensable pour pérenniser ce « **Vivre ensemble** » qui nous tient particulièrement à cœur. Avec ce budget 2011, Montpellier veut rester cette ville de **refus de l'indifférence** où mille et une conquêtes sont possibles.

### 1 - MONTPELLIER : CAPITALE DES DROITS

La Ville de Montpellier œuvre chaque année afin que le droit d'accès aux services publics soit respecté pour chaque citoyen. Les actions de la Ville portent essentiellement sur les domaines de l'enfance, la jeunesse, les personnes âgées et enfin le droit à l'expression.

- MONTPELLIER, LE DROIT A UN SERVICE PUBLIC DE L'ENFANCE DE QUALITE



**L'accueil des jeunes enfants** dans les structures municipales **est l'une des priorités** de la Ville de Montpellier. Près de 4 000 enfants peuvent être accueillis chaque jour à Montpellier en accueil municipal ou extra-municipal. Le service Enfance **informe et oriente au quotidien les familles** montpelliéraines en recherche d'un accueil régulier ou occasionnel pour leur enfant.

Dans le cadre de sa mission Enfance, la Ville de Montpellier apporte une attention particulière à :

- **soutenir les structures** à vocation d'accueil d'enfants de la commune, le tissu associatif et les lieux d'accueil parents/enfants.
- **favoriser l'émergence de nouveaux projets** à gestion publique et privée en accord avec ses partenaires : Caisse d'Allocations Familiales, Conseil Général de l'Hérault
- **gérer le parc municipal** d'accueil d'enfants en établissements, accueil régulier collectif, service d'accueil régulier familial, multi-accueils, jardin d'enfants.
- **animer un travail de réflexion** sur l'enfance et nouer des partenariats sur divers thèmes liés à l'enfance avec la Caisse d'Allocations Familiales et le Conseil Général de l'Hérault.

L'ensemble de ces actions s'inscrit dans les limites de la politique nationale en faveur de l'enfance et de la famille.

### Projets en cours :

- Création d'une **Crèche** sur la **ZAC Consul de Mer**,
- Poursuite des travaux concernant la **Crèche Joséphine Baker** dans le nouveau quartier d'Ovalie.



	= = = = =	
	Plus de **4 000 enfants** sont accueillis tous les	
	jours ou de façon occasionnelle :	
	- Dans 16 Crèches Municipales,	
	- Dans 14 Haltes Garderies Municipales,	
	- Dans 2 Crèches Familiales Municipales,	
	- Dans 1 Jardin d'Enfants Municipal,	
	Dans 17 Crèches Associatives et Parentales	
	soutenues par la Ville	
	= = = = =	

A compter de fin Janvier 2011,  
possibilité de paiement par  
internet pour la Petite Enfance.





## LA REUSSITE EDUCATIVE

### Total du Budget 2011 :

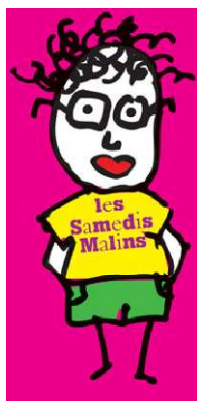
Dépenses de fonctionnement : **38,8 M€ dont 31,8 M€**  
pour les charges de personnel des **1192 agents** du service

Dépenses d'investissement : **14,2 M€** dont

- Divers travaux dans les écoles	5,5 M€
- Poursuite du Groupe Scolaire F. Mitterrand dans la ZAC Malbosc 2	5,0 M€
- Plan Ecole Réussite	1,0 M€
- Création d'un Groupe Scolaire dans le Quartier de la Lironde	
En structures modulaires	0,8 M€
- Création Ecole élémentaire dans le Quartier d'Ovalie	0,7 M€
- Construction d'un Groupe Scolaire dans le Quartier de la République	0,6 M€
- Construction d'un Groupe Scolaire dans la ZAC Les Grisettes	0,5 M€
- Rafraichissement des écoles	0,1 M€

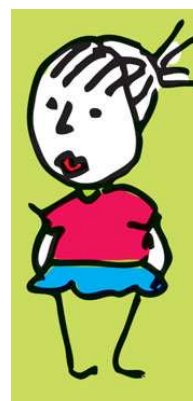
### A Montpellier, l'école c'est une priorité

A Montpellier, plus de **18 000 élèves sont accueillis** dans 800 classes réparties sur 115 établissements publics. Un seul mot d'ordre : **la réussite éducative**.



**pôles éducatifs** du samedi matin en place par la Ville permettent de créer le dispositif de réussite éducative, en complément des heures des proposées le soir en fin de semaine.

Les enfants participent à un véritable projet éducatif.



La Ville a un **devoir d'engagement** en ce qui concerne le **patrimoine scolaire** qui fait l'objet de travaux d'extension, de modernisation ou de réhabilitation afin de s'adapter à l'évolution

démographique et aux nouvelles politiques éducatives. De ce fait, en 2011, les principales dépenses d'équipement vont quasiment tripler par rapport à 2010.



nt mis en œuvre sa  
V€ au BP 2010. Les

- **LE DROIT A UNE RESTAURATION SCOLAIRE DE QUALITE ET ACCESSIBLE**

ipale, titulaire  
e européen,  
; **par jour** dans  
des écoles  
ontpellier. La  
**des repas de**  
des différents  
n menant  
ctions dans les  
**événement** sur  
ception d'un



La Ville entame cet exercice 2011 avec la volonté de **caler ses tarifs**, lorsque cela est possible, sur le coût des services sans toutefois prendre le risque d'exclure quiconque des services publics.

**Un effort particulier sera mené en adaptant les tarifs des services municipaux aux ressources des familles avec notamment une diminution de 2 %** sur les trois premières tranches des revenus les plus faibles, aucune évolution pour les trois tranches médianes et en fin augmentation de 1 % pour la dernière tranche, du tarif des repas délivrés dans les écoles par les Restaurants Scolaires en 2011, **même si une hausse du coût des denrées et matières premières de 3 % est envisagée.**

Nous faisons donc ici **acte de justice sociale sans augmenter le niveau de recettes** lié aux tarifs des restaurants scolaires qui resteront **stables en 2011** par rapport à 2010.



sibilité aux  
les frais de  
iméro azur

 0 811 88 66 77

## • LE DROIT DE PROFITER DE SES ANNEES DE JEUNESSE

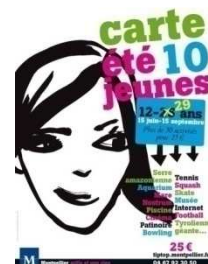
### L'Espace Montpellier Jeunesse fête ses 20 ans



Depuis vingt ans, près **d'un million de jeunes** a franchi la porte de l'Espace Montpellier jeunesse, pour obtenir une info, participer à un stage pendant les vacances, bénéficier d'une bourse, profiter des loisirs de la carte été jeunes... L'Espace Montpellier jeunesse est devenu **un lieu incontournable** pour tous les jeunes montpelliérains : un espace d'information, de documentation et d'accompagnement des projets. De nombreuses permanences sont proposées avec des partenaires autour de l'emploi de la santé, ou encore des droits.

L'espace Montpellier jeunesse est **ouvert à tous** mais les dispositifs sont réservés aux jeunes âgés de 16 à 29 ans. « Cette extension de 25 à 29 ans a été mise en place cette année pour mieux **tenir compte des réalités économiques et sociales**.

En 2011, la **Carte été Jeunes** sera proposée. Elle permet aux jeunes Montpelliérains d'accéder à une trentaine d'activités culturelles, sportives ou de loisirs à pratiquer dans la Ville ainsi que la **Carte Montpellier Sport** qui permet aux jeunes Montpelliérains d'approcher des activités encadrées par les éducateurs sportifs de la Ville, tout au long de l'année, dans plus de 50 disciplines.



La ville de Montpellier, dans le cadre de sa politique de **réussite éducative** et de **cohésion sociale**, par l'intermédiaire du service Jeunesse, propose le dispositif **d'Aide au Permis de Conduire** pour les Montpelliérains de 18 à 29 ans afin de **favoriser l'autonomie** et l'insertion professionnelle des jeunes. **Une aide forfaitaire** de 200 euros est directement **versée à l'auto école**.

## • LE DROIT DE VIVRE EN TOUTE AUTONOMIE

Le **Centre Communal d'Action Sociale** (CCAS) de la Ville de Montpellier est une entité essentielle qui lutte contre l'exclusion.

Il propose un ensemble de prestations pour **remédier aux situations de précarité ou de grande difficulté sociale**. Selon les cas, le public Montpelliérain y est **conseillé, orienté** vers les services concernés ou directement **pris en charge** pour bénéficier immédiatement de ses droits.

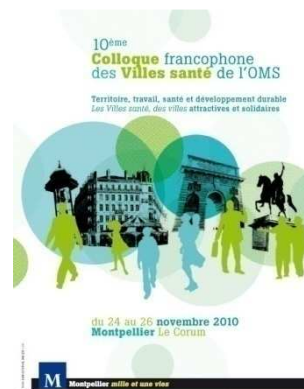
La répartition de ces structures sur l'ensemble du territoire de la commune permet une plus grande souplesse et une plus grande efficacité dans l'action.

Il est aujourd'hui inconcevable qu'un service public ne lutte pas contre la solitude, le rejet, la précarité et l'inquiétude. Aussi, la Ville de Montpellier apportera en 2011 un soutien important au CCAS, **en lui versant une subvention de 12 M€** qui permettra l'ouverture d'un nouveau club Age d'Or dans le quartier Près d'Arènes, des investissements sur l'établissement Laroque et un projet de rénovation sur quatre ans des établissements Belorgeot et Carriera. En 2010, le CCAS a obtenu le prix du Pôle Excellence Territoriale pour les ateliers proposés dans les établissements.

## • MONTPELLIER, LE DROIT A UNE SANTE DE QUALITE

La Ville adopte une politique en faveur de la Prévention et de la Santé au travers de différents acteurs, la **Maison de la Prévention et la Santé, le Service Communal et la Comédie de la Santé**.

La Maison de la Prévention et de la Santé a pour mission **l'éducation et la promotion de la santé** adaptées à tous les milieux de vie, apportant à chacun **des informations** nécessaires à la réalisation de choix personnels. Ce lieu accueille chaque année 17 000 personnes. Montpellier a accueilli cette année le 10<sup>e</sup> Colloque Francophone des Villes Santé de l'OMS.





La Ville de Montpellier organisera en 2011 pour la 6<sup>e</sup> année consécutive la **Comédie de la Santé**.

**0,1 M€** seront consacrés à cette thématique.

Le **Service Communal d'Hygiène et de Santé** intervient dans de larges domaines :

- La Santé (qualité de l'air, campagne de vaccinations...),
- L'Hygiène (qualité des eaux, hygiène alimentaire, lutte contre le bruit...),
- La Salubrité (démoustication, dératisation, maîtrise de la population animale...).

**Budget alloué en 2011 : 1,5 M€**

- **MONTPELLIER LE DROIT A LA PAROLE**

La Ville sait qu'elle doit être attentive, à **l'écoute de ses habitants** afin de tisser des liens avec ses citoyens. Elle favorise **le débat citoyen et l'implication de chacun** en créant des instances de concertation.

Des **crédits d'investissement de proximité** portés à la discussion directe avec les habitants sont budgétés à hauteur de **1,4 M€ en 2011**.

➤ **La Parole aux jeunes**



Il est nécessaire de créer pour les jeunes qui représentent 33 % de la population **des lieux de paroles, de débat, d'échanges d'idées et de production de projets** collectifs. Deux lieux de concertations leur sont attribués le **Conseil Municipal des Enfants** et le **Conseil Municipal de la Jeunesse**.

➤ **La Parole aux sages**

La Ville souhaite créer un conseil des sages afin de faire participer des seniors Montpelliérains sans activité professionnelle à établir des propositions d'actions sur des thèmes de société. Sur la base de leur rapport, les services de la Ville prendront en compte leurs préconisations dans leur activité.

## ➤ Les Conseils Consultatifs de Quartiers

L'objectif est de développer directement avec la population, leurs attentes quotidiennes afin de **se donner les moyens d'agir**. Régulièrement, la Ville lance auprès des Conseils consultatifs de quartiers **des appels à projet** afin de prendre en compte **leurs avis**.



## ➤ La Maison de la Démocratie

La Maison de la démocratie est une structure **mise au service des citoyennes et citoyens** de la ville. Elle abrite **plusieurs services municipaux** à destinations des associations et des instances de concertation, acteurs centraux de la démocratie de proximité.



Plus de **10 000 personnes** viennent **s'exprimer lors du printemps de la démocratie**. Une prise de parole sans précédent, que nous voulons cette année encore rendre plus accessible, plus citoyenne, plus représentative de vos préoccupations.

**Davantage de débats**, de concertations pour toujours plus de proximité et d'échanges. Plusieurs thèmes centraux pour l'avenir de notre ville sont mis à l'honneur.

## 2 - MONTPELLIER : CAPITALE DES DEVOIRS

Chacun doit avoir un **comportement civique** et ne doit en aucun cas nuire à la tranquillité de ses concitoyens. Pour pallier à d'éventuels manques de civisme de la part de certains citoyens, la Ville de Montpellier met en œuvre des actions permettant de **rétablir et maintenir la tranquillité** des habitants et un cadre de vie paisible :

- La police municipale
- Le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance
- Montpellier Ville propre
- L'animal en ville

- **LA POLICE MUNICIPALE : UN SERVICE PUBLIC DYNAMIQUE**

## LA POLICE MUNICIPALE

Dépenses de fonctionnement prévues :	8,1 M€
Dont 7,5 M€ pour les <b>234 agents</b> (policiers municipaux et agents de surveillance de la voie publique).	
Principales dépenses d'équipement :	0,3 M€
Installation de vidéo surveillance	0,2 M€
Diverses études	0,1 M€

La Police Municipale est chargée **d'assurer la sûreté et la tranquillité** des Montpelliérains par ses **missions de prévention**, de contrôle et de médiation.

Ses activités recouvrent notamment des actions en faveur de la prévention telles que :

- Un **rapprochement avec la population**, une présence sécurisante dans les quartiers, une écoute, un dialogue.
- La **sécurité des enfants** aux abords des écoles.
- La **lutte** contre le bruit.
- **L'exécution des arrêtés** du maire.
- Le **contrôle** et la règlementation de la circulation et du stationnement.
- Le **respect** du code de la route.
- **Dépistage** pour alcoolémie.



## LE CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Pour mettre en œuvre ses actions, le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) associe l'ensemble des structures intervenant dans le domaine de la sécurité : Police Nationale, Police Municipale, TAM, SNCF, CCI, bailleurs, Education Nationale, Associations, Service de la Justice...

- **Les missions** : consistent à centraliser l'ensemble des informations relatives à la sécurité et à la prévention à Montpellier, à analyser et mettre en cohérence les données et informer la population.
- **Les actions** : sont quand à elles d'engagées ou confortées sur les thématiques retenues, comme la lutte contre les incivilités, la sécurité dans les transports, la lutte contre l'absentéisme à l'école et contre les violences scolaires et enfin la prévention spécialisée et les personnes en rupture de socialisation .

Depuis 2007, la Ville a obtenu **d'excellents résultats** suite à la mise en place de cette structure puisque l'on observe **baisse de 15% des faits délictueux et diminution de 31% sur les violences urbaines.**

- MONTPELLIER VILLE PROPRE : L'ECO RESPONSABILITE DE CHACUN DOIT PERMETTRE LE BIEN ETRE DE TOUS

PROPRETE	
Dépenses de fonctionnement prévues :	17,8 M€
Principales dépenses d'équipement :	0,3 M€
Pour l'enterrement des conteneurs de collecte des déchets ménagers.	

La Ville de Montpellier a mis en place depuis plusieurs années une politique globale de **nettoiemnt des voies de la lutte contre les tags** pour le bien être de chacun.

Ce budget 2011, confirmera nos efforts dans ce domaine. Mais rappelons toutefois que des économies pourraient être générées par un comportement respectueux de l'espace public de chacun.

### ➤ Le Nettoiement des Voies

« **Montpellier, Ville propre** » est le slogan de la Ville de Montpellier afin de **mettre en valeur notre patrimoine.**



En 2011, la Ville a décidé de lancer une nouvelle tranche **d'enterrement des conteneurs** qui consiste à loger sous la chaussée de la voie publique les conteneurs de résidus qui sont actuellement en surface, apportant ainsi des solutions à l'urbanisme environnemental, en particulier aux nouvelles technologies de collecte qui permettent un moindre impact urbanistique et l'optimisation des méthodes de collecte.

➤ La lutte contre les Tags



Avant



Après

En 2011, ce seront **1,2 M€** qui permettront de **lutter contre les graffitis** sur les portes, volets et devantures.

• L'ANIMAL EN VILLE

La politique de gestion de l'animal de la Ville de Montpellier a été mise en place en 2002 à travers la commission « **Animal en Ville** ». Elle vise à **harmoniser la cohabitation** entre les Montpelliérains et **les animaux de compagnie**. Sans stigmatisation aucune et avec le souci de responsabiliser chacun, la Ville de Montpellier espère convaincre que **le respect de l'espace public** est indispensable à la bonne **intégration des animaux** en ville. Garantir la place et le bien-être de l'animal de compagnie dans le **respect des exigences de propreté**, préserver la vie sauvage, informer sur les moyens de se prémunir contre les désagréments, autant d'objectifs que la Ville de Montpellier s'est fixée afin que **la cohabitation** entre les hommes et les animaux soient des **plus paisibles**.



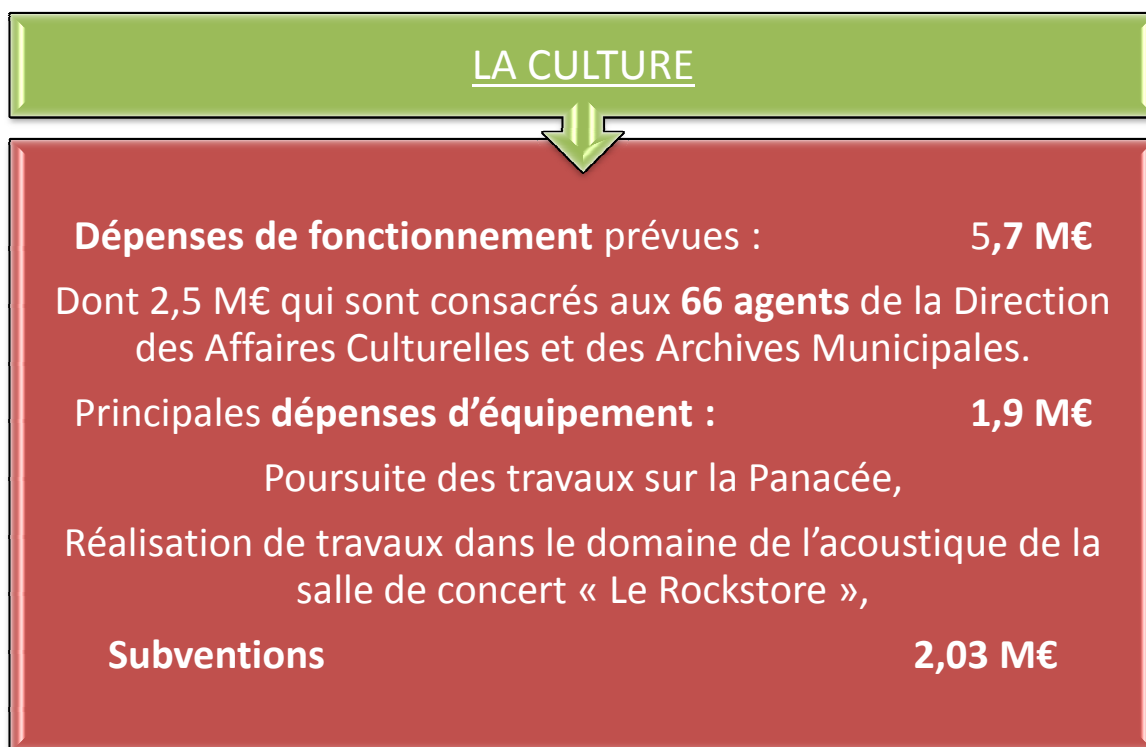
### 3 - MONTPELLIER : CAPITALE DES POSSIBLES

Proximité avec le citoyen, prise en compte de ses droits et de ses devoirs constituent le socle du vivre ensemble.

Au-delà, nous voulons faire de Montpellier une Ville d'innovations, de rencontres, d'événements, de challenges. Bref, une Ville où chacun puisse rechercher les ingrédients de son bonheur en lui proposant mille et une possibilités :

- La culture
- Le sport
- Les Maisons pour Tous
- Les structures associatives

#### • CULTURE : MONTPELLIER ZONE CULTURELLE INNOVANTE



#### **La salle de cinéma Nestor-Burma ouvrira en février 2011**

Un **cinquième cinéma de quartier** va renaître à Celleneuve. Il ouvrira ses portes en **février 2011**. L'originalité du projet : « donner à cet endroit une spécificité jeune public forte ». L'objectif reste de faire de Nestor-Burma « **un vrai cinéma de quartier**, en

programmant des films grand public d'une part et art et essai d'autre part». Pour la Ville, cela relève davantage de la **lutte contre la fermeture des petits commerces et du maintien de la vie culturelle** dans les quartiers. Le site sera équipé de la technologie numérique. Le cinéma Nestor-Burma proposera une salle de 111 places.

**Coût de l'aménagement : 0,8 M€**

Montpellier conjugue manifestations de retentissement international avec **une vie culturelle quotidienne variée** et souhaite rester un pôle de création artistique. **Ville de culture**, Montpellier propose tout au long de l'année de **nombreuses manifestations** la Comédie du Livre, le Corum des Peintres et des Photographes, les Festivals, des expositions, la Fête de la Musique, le Printemps des Poètes...



2011 verra se poursuivre **l'Agora des Savoirs** issu de l'engagement de la Ville de contribuer à la **diffusion des savoirs** et des connaissances culturelles, scientifiques et techniques.

En 2010, un évènement a également vu le jour avec un franc succès la **ZAT sur la Ville** (Zone Artistique Temporaire), **des spectacles gratuits** qui permettent d'offrir aux Montpelliérains des formes artistiques qui se déploient dans l'espace public, à l'image des arts de la rue, du cirque... 2011 verra de nouveaux quartiers mis à l'honneur.



Le patrimoine n'est pas oublié, la Ville de Montpellier propose **un parcours muséographique** inédit permettant de découvrir l'histoire de la ville à travers la visite de trois musées aménagés dans trois lieux historiques, remarquables et singuliers : le Musée de l'histoire de Montpellier, le Musée du Vieux Montpellier, le Musée de la Pharmacie.



concert « le  
niveaux dans le  
et de la nuit  
initée par une  
1986.

- MONTPELLIER UNE VILLE SPORTIVE

## LE SPORT

Dépenses de fonctionnement prévues : 9,8 M€

Dont 5,5 M€ qui sont consacrés aux 147 agents du service.

Principales dépenses d'équipement : 1,3 M€

Divers travaux d'aménagement et de mise en conformité des  
gymnases et terrains

Subventions 1,7 M€

**Pratiquer une activité sportive**, adhérer à un club, pour la compétition ou les loisirs, **c'est développer ses facultés physiques et son esprit d'équipe.**

C'est aller à la rencontre des autres, apprendre à les connaître, à mieux vivre avec eux.

Le sport est en effet un des vecteurs importants de **l'intégration sociale** et de l'accomplissement des individus dans notre société.

C'est pour cela que la Ville de Montpellier a mis en place dans le cadre de Sport pour tous, un programme permettant à chacun quel que soit son âge, de **pratiquer l'activité de son choix** entourée de plusieurs centaines d'associations sportives, dont les plus renommées évoluent chaque année dans l'élite du sport français et européen.



Le tarif de la **Carte Montpellier Sport** sera **maintenu**, permettant aux jeunes Montpelliérains d'accéder aux activités encadrées par des éducateurs de la Ville, dans plus de 50 disciplines.

### 2011 : 2ème MARATHON DE MONTPELLIER !

Après 23 ans d'absence **d'un marathon à Montpellier**, le bébé est né le 17 Octobre 2010. Ce premier marathon **a fait exploser toutes les prévisions** devant ce record de participation.



### Montpellier – Sport solidaire

Dans le cadre du sport solidaire, **400 personnes bénéficiaires de minima sociaux participent à des ateliers animés gratuitement** par les éducateurs sportifs municipaux.

Dans les quartiers, plus de **12 000 enfants**, ados et jeunes adultes **participent gratuitement, pendant les vacances scolaires, à des stages d'activités physiques et sportives**, avec les associations partenaires (stage de football, de basket, stage la tête et les jambes...).

A Montpellier, le champ des possibles trouve sa traduction dans la multiplicité des équipements mis à la disposition des différentes disciplines.

La Ville met à la disposition des associations, des écoles et des clubs 235 structures et équipements sportifs :

- 44 Plateaux sportifs,
- 38 Terrains de tennis,
- 33 Terrains de football,
- 29 Boulodromes,
- 19 Gymnases,
- 18 Salles de Sports,
- 16 Terrains multisports,
- 8 Plaines de jeux et mini-foot,
- 4 Bases nautiques et de pleine nature,
- 6 Terrains de rugby,
- 3 Parcours de Course d'Orientation,
- 5 Murs d'escalade,
- 1 Salle d'escalade
- 3 Pistes d'athlétisme,
- 2 Skate-parks,
- 2 Salles de boxe.
- 4 Bases nautiques et de pleine nature,

### • LES MAISONS POUR TOUS : CONVIVIALITE ET CITOYENNETE

Chaque année, nous œuvrons pour la qualité de vie et le bien-être des Montpelliérains. Nous développons depuis 30 ans, le réseau des **Maisons pour tous**, situées au cœur des bassins de vie.

Les 27 Maisons pour Tous de la Ville sont situées au cœur des bassins de vie. Elles œuvrent en faveur du **mieux vivre ensemble** et ainsi permettent aux acteurs de la démocratie et de la solidarité de rencontrer les Montpelliérains.

Elles offrent **un espace de détente, de loisirs et de rencontres !**

La Ville pour permettre cette vie dans ces quartiers porte chaque année une charge nette de **10,5 M€**.

➔ **Carte d'abonnement aux Maisons Pour Tous** : baisse de 8 euros à 7 euros du fait de la mutualisation des moyens au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

### • LES ASSOCIATIONS

L'Antigone des associations, on a fêté ses **30 ans** en septembre dernier, cette manifestation qui est devenue **une institution**. C'est une manifestation citoyenne, conviviale et festive, et c'est pour les Montpelliérains un des **événements majeurs** de la rentrée.



Avec ce budget 2011, Montpellier s'inscrit dans un cercle vertueux de croissance qui lui permettra d'élever ses exigences de services publics sans dotation complémentaire de l'Etat et sans toucher à la fiscalité.

Investir 114 M€, poursuivre une politique de bouclier social tant sur la fiscalité que sur les tarifs, s'inscrire dans une démarche de développement durable, permettre l'expression de tous dans le respect des opinions de chacun. Tout cela se traduit dans le budget 2011 qui vous est proposé et qui démontre, par ses fondamentaux, une ambition intacte pour notre Ville.

Ce budget primitif 2011 sera donc un budget où la rigueur de notre gestion pourra rendre possible le dynamisme de notre action.